

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25368676***Déposé
06-11-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0467825060

Nom(en entier) : **COMPAGNIE NATIONALE A PORTEFEUILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de la Blanche Borne(LOV) 12
: 6280 Gerpinnes**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Extrait de l'acte reçu par Jean-Philippe MATAGNE, notaire à Charleroi, le 03 novembre 2025, en cours d'enregistrement.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés en tant qu'administrateur de la Société par l'assemblée générale du 10 mars 2021, le comparant comparait aux fins de :

- a) faire constater authentiquement l'exercice de 203 droits de souscription de classe C1, ainsi que l'augmentation de capital qui en résulte, conformément au relevé des droits de souscription exercés communiqué par la société ;
- b) adapter l'article 5, 5bis et 7 des statuts en fonction du montant de l'augmentation du capital et du nombre d'actions nouvellement émises ; et
- c) comptabiliser le prix d'émission des actions nouvelles.

CONSTATATION :

Ceci étant exposé, il est constaté que sur la base du relevé des droits de souscription exercés communiqué par la Société :

- 203 droits de souscription de classe C1 ont été exercés à date ;

EN CONSEQUENCE :

Le comparant a fait la déclaration suivante au Notaire et l'a requis d'acter authentiquement :

1. Constatation de l'exercice de droits de souscription et de l'émission d'actions nouvelles de la Société

a) Exercice de Droits de Souscription.

Le comparant déclare que 203 droits de souscription de classe C1 ont été exercés à date ;

b) Réalisation de l'augmentation de capital corrélative.

Il résulte de l'état d'exercice des droits de souscription que :

- 203 nouvelles actions de classe C1 ont été souscrites/émises. Chaque nouvelle action jouit des droits que les statuts, les présentes et la Convention leur attribuent ;

2. Affectation comptable

Le comparant déclare que la totalité du prix d'exercice, à savoir 1.075.900,00 € pour 203 droits de souscription de classe C1 sera comptabilisée en tant que capital, soit à concurrence d'un total de 1.075.900,00 €.

3. Constatation de la réalisation de la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription, et de la réalisation effective de l'augmentation du capital

Le comparant constate et requiert le Notaire soussigné d'acter que la condition suspensive de l'exercice des droits de souscription a été réalisée et que les conditions légales de souscription et de libération ont été respectées, que l'augmentation du capital résultant de l'exercice des droits de souscription est ainsi effectivement réalisée.

4. Mise en concordance des articles 5, 5bis et 7 des statuts de la Société

Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, et l'émission d'actions de classes C1, les articles suivants des statuts de la Société sont modifiés comme suit :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Article 5 : pour le remplacer par le texte suivant :

" Le capital est fixé à vingt-neuf millions deux cent six mille sept cent quarante-huit euros quatre-vingt-huit cents (29.206.748,88 €). Il est représenté par 24.917.604 actions sans mention de valeur nominale représentant chacune 1/24.917.604ème du capital. "

Article 5bis : pour le compléter avec le texte suivant.

" Suivant acte dressé par Jean-Philippe Matagne le 3 novembre 2025, le capital a été augmenté à concurrence de 1.075.900,00 €, pour le porter de 28.130.848,88 € à 29.206.748,88 €, suite à l'exercice de droits de souscriptions de classe C1. "

Article 7 : pour remplacer le troisième alinéa par le texte suivant :

" Les actions de la société se répartissent en 23.877.265 actions de classe A, 1.039.484 actions de classe B, 750 actions de classe C1 et 105 actions de classe C2. Le cas échéant, il existe également des actions de classe C3. "

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Jean-Philippe MATAGNE, notaire

Déposé en même temps :

- l'expédition de l'acte;
- les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2025 - Annexes du Moniteur belge